

INFORMATIONS ET RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement est applicable à tous les élèves sans restriction. Il a pour but de définir les règles relatives à l'hygiène, la sécurité et la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Il est demandé à l'élève de :

- ✓ Respecter le personnel de l'établissement et les autres élèves sans discrimination aucune.
- ✓ Respecter les locaux et le matériel (*propreté/dégradation*).
- ✓ D'avoir une hygiène, un comportement et une tenue correcte et adaptée à l'apprentissage de la conduite (*chaussures ne tenant pas aux pieds, de sécurité, talons trop hauts...*)
- ✓ De ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement ou des véhicules.
- ✓ De ne pas manger et boire dans la salle de code et dans les voitures.
- ✓ De ne pas utiliser des appareils sonores (*téléphone portable, MP3 ...*) et d'observer le calme dans les salles de code.

La leçon sera annulée et facturée à tout élève dont le comportement laisserait penser qu'il a consommé de **l'alcool ou des stupéfiants**. Il sera par ailleurs convoqué par la directrice de l'établissement afin de s'expliquer et d'établir les suites à donner à l'incident.

Toute leçon de conduite non décommandée 48h à l'avance (jours ouvrables, aux heures d'ouverture du bureau) sans motif valable et sans justificatif sera facturée.

L'auto école sociale ASPEC applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC), en vigueur depuis le 01/07/2014.

Évaluation :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procédera à une évaluation, obligatoire, du niveau de l'élève afin d'estimer le volume nécessaire de leçon de conduite minimum lui permettant d'être présenté à l'examen.

Ce volume n'est pas définitif, il peut varier au cours de la formation selon les aptitudes, la motivation et la régularité du candidat.

Le volume de conduite effective en circulation ne peut être inférieur à 20 heures, soit :

1 heure d'évaluation + 20 heures de conduite en circulation

